

*Notice pour le Délégué à la coopération technique, A. R. Lindt¹*COORDINATION DE L'EFFORT SUISSE DANS LES PAYS «SCHWERPUNKT»
DANS DES DOMAINES PARTICULIERS D'INTERVENTION: CAS DE L'INDE²

Berne, 26 mars 1965

Lors d'une dernière réunion³ du «Staff» du Service de la coopération technique, la nécessité d'organiser une certaine coordination⁴ de l'effort suisse, public et privé⁵, dans les pays «Schwerpunkt»⁶ a été mise en évidence. Il a été décidé d'entreprendre un essai dans le cas de l'Inde. Comme je vous l'ai fait savoir au retour de mon voyage en Inde effectué à fin 1964⁷, j'avais pu constater l'urgence de mettre sur pied en particulier une coordination dans le domaine de la mécanique de précision et j'avais pris l'avis de MM. Claus (directeur du centre de Chandigarh⁸) et Frischknecht (directeur du centre de Nettur⁹) qui avaient été d'accord avec cette idée.

Je vous propose donc que l'organisation suivante soit mise sur pied et qu'une correspondance soit engagée dans ce but avec notre Ambassade à New Delhi¹⁰, puis avec les institutions suisses intéressées.

Cinq comités de coordination seraient constitués auprès de notre Ambassade à New Delhi, formés chacun par un membre de l'Ambassade, le directeur suisse ou le technicien suisse de niveau le plus élevé de chaque centre créé en totalité ou en partie par des investissements publics ou privés suisses dans les domaines suivants:

1. mécanique de précision
2. enseignement agricole
3. développement agricole et élevage

1. *Notice*: E 2005(A) 1978/137 vol. 85 (t.311). Rédigée et signée par L. de Battista.

2. *Pour une vue d'ensemble des projets suisses en Inde, cf. le rapport de Th. von Fellenberg en automne 1966*, E 2005(A) 1978/137 vol. 98 (t.311.35). *Cf. aussi DDS, vol. 22, doc. 61, dodis.ch/18957 et doc. 78, dodis.ch/1893.*

3. *Cf. doss. comme note 1.*

4. *Sur la coordination réalisée en Inde, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 97 (t.311.29).*

5. *Sur les institutions privées, cf. la lettre de A. R. Lindt à R. Fässler du 13 octobre 1966, dodis.ch/30930. Sur les œuvres charitables suisses en Inde, cf. le PVCF N° 471 du 7 mars 1966, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 707.1.*

6. *Pour une vue d'ensemble de la coopération au développement suisse, cf. doc. 100, dodis.ch/31763.*

7. *Cf. le rapport de L. de Battista sur sa mission d'étude du 15 novembre au 23 décembre 1964, doss. comme note 1.*

8. *Sur le Indo-Swiss Training Centre à Chandigarh, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 472 (t.751-002).*

9. *Sur le centre de formation professionnelle à Nettur, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 96 (t.311.12) et E 2005(A) 1978/137 vol 477 (t.751-008).*

10. *Cf. p. e. la lettre de R. Fässler à A. R. Lindt du 20 juillet 1965, doss. comme note 1.*



4. écoles d'infirmières et hôpitaux
5. enseignement secondaire et supérieur en général

Chacun de ces comités se réunirait ordinairement une fois par an à New Delhi (ou ailleurs en Inde dans un lieu concentrique) sur convocation de l'Ambassade pour la discussion, l'étude et la décision de thèmes concrets fixés dans l'ordre du jour respectif. La préparation de chaque réunion serait faite d'accord avec le Service de la coopération technique, et copies de tous les documents, procès-verbaux et décisions lui seraient remises.

Le financement des voyages serait assuré par les institutions intéressées alors que l'indemnité de séjour durant les 2 ou 3 jours de réunion serait à la charge du Service de la coopération technique.

Un *comité général de coordination inter-domaines* serait constitué sous la direction directe de notre Ambassadeur ou de son représentant et formé de six membres désignés par l'Ambassadeur parmi les membres les plus compétents des cinq comités ci-dessus. Ce comité se préoccuperait plus particulièrement des questions administratives et générales, par exemple des propositions concrètes concernant le projet d'accord indo-suisse¹¹ en matière de coopération technique ou son ajustement ultérieur.

En une première analyse, les personnes ou institutions suivantes constitueront les divers comités:

1. Comité de mécanique de précision:

M. Claus de l'Indoswisstraining center de Chandigarh,
M. Frischknecht de la «Nettur training center foundation»,

Le technicien suisse¹² instructeur de dernière année du centre St-Joseph de Poona¹³ (le directeur étant indien).

2. Comité d'enseignement agricole:

M. Opliger de l'ASE établi en Inde et responsable du projet de Lokniketan¹⁴,
R. P. Huber de l'école de Sangamner¹⁵,
R. P. Gressot ou Rey de l'école de Kalimpong¹⁶,
M. Künzi de la station d'essais agricoles de Madupatty¹⁷.

11. Cf. l'Accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de l'Inde et la Confédération suisse du 27 septembre 1966, RO, 1966, pp. 1567-1571 et le PVCF N° 575 du 21 mars 1966, dodis.ch/30933.

12. A. Herbert.

13. Cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 92 (t.311.05).

14. Sur l'école à Loka Niketan, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 95 (t.311.10). Sur l'ASE, cf. le PVCF N° 681 du 5 avril 1966, dodis.ch/31757.

15. Sur le centre de formation agricole à Sangamner, cf. le PVCF N° 444 du 28 février 1964, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 682.2 et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 92 (t.311.05).

16. Sur l'école agricole à Kalimpong, cf. le PVCF N° 658 du 1^{er} avril 1966, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 708.1 et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 89-90 (t.311.02(2)).

17. Sur le projet agricole au Kerala, cf. le PVCF N° 1191 du 9 juillet 1965, dodis.ch/30932; le PVCF N° 1504 du 25 août 1964, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 688.2; le PVCF N° 5547 du 18 décembre 1964, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 692.1 et le PVCF N° 1084 du 21 juin 1965, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 698.2.

3. Comité de développement agricole et élevage:

R. P. Butty pour la centrale laitière de Kalimpong¹⁸,
 R. P. Brahier pour la Samthar Multipurpose cooperative de Kalimpong¹⁹,
 M. Künzi de la station d'essais agricoles de Madupatty,
 M. Lüthy chargé du projet agricole pour les réfugiés tibétains²⁰,
 R. P. Zemp (ou R. P. Bacher) pour le projet de Kendal²¹,
 M. Opliger de l'ASE.

4. Comité d'école d'infirmières et hôpitaux:

R. M. Elisabeth, Provinciale de la mission des Sœurs de Ste-Anne à Vijayavada,
 R. M. Supérieure²² de la mission des Sœurs de Menzingen à Kotiyam²³,
 R. M. Angelica Wildhaber, Supérieure de la mission des sœurs d'Ingenbohl à Hararibagh²⁴.

5. Comité pour l'enseignement secondaire et supérieur en général:

R. P. Schoch de la mission de Poona²⁵,
 R. P. Supérieur²⁶ de la mission de Kalimpong,
 R. S. Birchler des Sœurs d'Ingenbohl à Gholeng²⁷,
 R. S. Nicholas de Ste-Ursula à Chinchvad²⁸,
 Assistant technique suisse²⁹ de la Basler Mission High School à Dharwar³⁰
 que la mission de Bâle pourrait envoyer dans le cadre du nouveau projet³¹ que
 cette institution pense nous envoyer encore en 1965.

18. *Sur la centrale laitière de Kalimpong, cf. le PVCF N° 1890 du 28 octobre 1964*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 690.2 et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 91 (t.311.02(3)).

19. *Sur le projet de l'abbaye de Saint-Maurice à Kalimpong, cf. le PVCF N° 1890 du 28 octobre 1964*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 690.2 et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 89 (t.311.02).

20. *Sur les projets pour les réfugiés tibétains en Inde, cf. la notice de J.-P. Grenier du 15 avril 1966*, dodis.ch/31044. *Cf. aussi le PVCF N° 57 du 17 mars 1964*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 683.2; *le PVCF N° 1335 du 15 juillet 1966*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 711.2 et *le PVCF N° 1456 du 12 août 1966*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 712.1.

21. *Sur le projet de Kendal, cf. le PVCF N° 340 du 3 février 1965*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 694.1 et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 91 (t.311.02(3)).

22. F. M. Adam.

23. *Sur le Holy Cross Hospital à Kotiyam, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 97 (t.311.15).*

24. *Sur le Holy Cross Institute à Hazaribagh, cf. doss. E 2005(A) 1980/82 vol. 143 (t.311.050-2).*

25. *Sur la Loyola High School à Poona, cf. doss. E 2005(A) 1980/82 vol. 141 (t.311.034).*

26. E. Guex-Collet.

27. *Sur l'école ménagère à Gholeng, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 97 (t.311.23).*

28. *Cf. le rapport de H. Konzett Bericht über die Besichtigung von bilateralen Hilfswerken der Schweiz in Indien und Nepal du 30 juin 1964*, E 2804(-) 1971/2 vol. 38 (044) et doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 95 (t.311.08).

29. A. Scheuermeier.

30. *Sur l'école à Dharwar, cf. le PVCF N° 1397 du 20 août 1965*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 700.2 et dossier 2005(A) 1978/137 vol. 97 (t.311.19).

31. *Sur le nouveau centre de formation professionnelle à Dharwar, cf. doss. E 2005(A) 1978/137 vol. 96 (t.311.12).*

Le Comité général pourrait être constitué par MM. Claus, Frischknecht et Opliger, les R. P. Brahier et Schoch et Mère Elisabeth des Sœurs de Ste-Anne.

Lors de réunions, des techniciens d'autre nationalité, en particulier des Indiens, pourraient assister les membres suisses des Comités dans les questions d'ordre technique.